



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-338

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2022

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2022-09-21-00005 - Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0023 relatif à la modification de la composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (4 pages)	Page 3
74-2022-10-10-00009 - Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0029 relatif à la modification de la composition nominative de la Commission permanente d'Action Sociale (4 pages)	Page 8
74-2022-10-18-00012 - Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0031 relatif à la modification de la composition nominative de la Commission départementale d'Action Sociale plénière (4 pages)	Page 13

DSDEN 74

74-2022-09-21-00005

Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0023 relatif à la
modification de la composition du Comité
d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de
Travail



Annecy, le 21 septembre 2022

Réf N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0023

Affaire suivie par : secrétariat général

Tél : 04.50.88.42.04

Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

DSDEN 74

7, rue Dupanloup

74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0023

relatif à la modification de la composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la Haute-Savoie

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale modifié ;

Vu l'arrêté SG n°2014-95 relatif à la composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux de l'académie de Grenoble ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté rectoral N°2022-28 du 25 août 2022 donnant délégation de signature à M. Frédéric BABLON directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0018 du 24 novembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

- M. BABLON Frédéric – directeur académique, ou son représentant – président
- Mme BÉBIN-MÉHAULT Marie-Christine, secrétaire générale

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

FSU :

Membres titulaires :

- Mme WALTHERT-SELOSSE Catherine
- Mme TROSCZYNSKI Céline
- Mme CLEMENCET Catherine

Membres suppléants :

- M. CÉRONI Stéphane
- M. LAFORET Julien
- Mme JOURNAUD Corinne

SGEN-CFDT

Membres titulaires :

- M. FONTAINE Claude
- M. ZIBELL Grégoire
- Mme VUAILLAT Stéphanie

Membres suppléants :

- Mme BONMARIN Sandrine
- Mme NOGUES Sylvia
- Mme PENEAU-KEMPF Marie-Luce

UNSA-Education :

Membre titulaire :

- M. FUSS Emmanuel

Membre suppléant :

- Mme OUCHCHANE Zohra

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par subdélégation de l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,
la secrétaire générale de la direction
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Frédéric Bablon

Marie-Christine BÉBIN-MÉHAULT

Secrétariat général
Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr
DSDEN 74 – Cité administrative
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est composé de représentants du personnel et de représentants de l'employeur. Le CHSCT a pour mission de veiller à la sécurité et à la santé des salariés et de promouvoir les conditions de travail.

Le présent arrêté a pour objet de modifier la composition du CHSCT.

DSDEN 74

74-2022-10-10-00009

Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0029 relatif à la
modification de la composition nominative de la
Commission permanente d'Action Sociale



Annecy, le 10 octobre 2022

Réf N° SG/MN/22-23
Affaire suivie par : secrétariat général
Tél : 04.50.88.42.04
Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0029
relatif à la modification de la composition nominative
de la commission permanente d'action sociale

L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- VU** le décret le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant création du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'avis de la commission nationale d'action sociale du 29 janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- VU** le règlement intérieur de la commission départementale d'action sociale approuvé le 26 novembre 2013 ;
- VU** l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;
- VU** les résultats des élections du 18 mai 2022 concernant les représentants de la MGEN ;
- VU** l'arrêté rectoral N°2022-28 du 25 août 2022 donnant délégation de signature à M. Frédéric Bablon, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ;
- VU** les propositions présentées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1 : La composition de la commission permanente d'action sociale du département de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration :

- L'inspecteur académique, directeur académique ou son représentant

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

SGEN-CFDT

Membre titulaire :

- Mme Bonmarin Sandrine

Membre suppléant :

- Mme Nogues Sylvia

FSU

Membre titulaire :

- Mme Clemencet Catherine

Membre suppléant :

- M. Lecomte Sylvain

UNSA-Education :

Membre titulaire :

- Mme Heretick Catherine

Membre suppléant :

- Mme Mugnier Céline

Représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale :

Membres titulaires :

- Mme Touzan Sophie
- M. Rey Pascal

Membres suppléants :

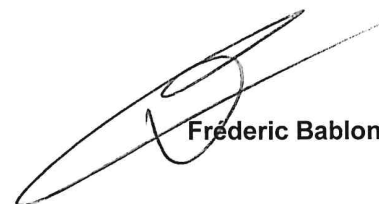
- M. Viotto Laurent
- Mme Guffond Sylvie

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission permanente d'action sociale, l'assistante sociale des personnels.

Article 3 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 11 janvier 2019.

Article 4 : L'arrêté annule et remplace l'arrêté n° DSDEN/SG/MCBM/2022-0015 du 31 mai 2022.

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Frédéric Bablon

DSDEN 74

74-2022-10-18-00012

Arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0031 relatif à la
modification de la composition nominative de la
Commission départementale d'Action Sociale
plénière



Annecy, le 18 octobre 2022

Réf N° SG/MN/22-23
Affaire suivie par : secrétariat général
Tél : 04.50.88.42.04
Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0031 relatif à la modification de la composition nominative de la commission départementale d'action sociale plénière

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- VU** le décret le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant création du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'avis de la commission nationale d'action sociale du 29 janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- VU** le règlement intérieur de la commission départementale d'action sociale approuvé le 26 novembre 2013 ;
- VU** l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;
- VU** les résultats des élections du 18 mai 2022 concernant les représentants de la MGEN ;
- VU** l'arrêté rectoral N°2022-28 du 25 août 2022 donnant délégation de signature à M. Frédéric BABLON, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ;
- VU** les propositions présentées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1 : La composition de la commission départementale d'action sociale du département de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

- M. Frédéric BABLON – Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, ou son représentant – président
- M. Gille Pierre – principal du Collège René Long à Alby sur Chéran

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

SGEN-CFDT

Membres titulaires :

- Mme Bonmarin Sandrine
- M. Nogues Sylvia

Membres suppléants :

- M. Fontaine Claude
- Mme Unal Véronique

FSU

Membres titulaires :

- Mme Clemencet Catherine
- Mme Troszczynski Céline

Membres suppléants :

- M. Lecomte Sylvain
- M. Prabonnaud Thomas

UNSA-Education :

Membre titulaire :

- Mme Heretick Catherine

Membre suppléant :

- Mme Céline Mugnier

Représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale :

Membres titulaires :

- M. Rey Pascal
- Mme Touzan Sophie
- M. Viotto Laurent
- Mme Bregeard Bernadette
- M. Mussano Bernard

Membres suppléants :

- Mme Guffond Sylvie
- Mme Emonet Marie-Rolande
- M. Dussol Xavier
- M Excoffier Raymond
- M. Hugon Gilles

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission départementale d'action sociale, l'assistante sociale des personnels.

Article 3 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 11 janvier 2019.

Article 4 : L'arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0016 du 31 mai 2022.

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Frédéric Bablon

